

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-396

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 25 août 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-396, intitulé « *Règlement d'emprunt visant des services techniques pour la réalisation du plan d'investigations géotechniques et environnementales de la Ville de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 954 440 \$* ».

Ce règlement vise la réalisation du Plan d'investigations géotechniques et environnementales de la Ville de Port-Cartier.

Ce règlement décrète des dépenses et un emprunt de 954 440 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

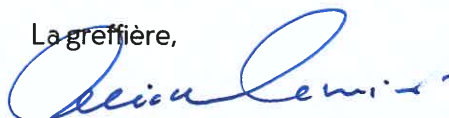
Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 octobre 2025.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 15^e jour du mois d'octobre 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ